

# Aide à l'accèsion à la propriété des primo-accédants « Eco-Pass »



## Communauté de Communes du Pays des Herbiers

**Mathieu BREMAUD**

Service Habitat

6 rue du Tourniquet

85 500 LES HERBIERS

Tel : 02 51 66 82 27

[mathieu.bremaud@paysdesherbiers.fr](mailto:mathieu.bremaud@paysdesherbiers.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le cadre de sa politique locale de l'habitat, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers conseille et soutient financièrement les primo-accédants qui achètent un logement ancien.

### TYPE D'AIDE

Subvention

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Les communes de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

### TYPE DE BENEFICIAIRES

Primo accédants

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Répondre aux plafonds de ressources Prêt à Taux Zéro.
- L'acquisition-amélioration ne concernera que les logements construits avant le 1er janvier 1990 en vue de l'occuper à titre de résidence principale.
- Les travaux d'amélioration énergétique devront atteindre un gain énergétique :
  - de 25% pour les logements acquis avec une étiquette inférieure ou égale à D.
  - de 40% pour les logements acquis avec une étiquette E à « sans étiquette » (cas par exemple d'une grange).
- Les transformations d'usage permettant de transformer un bâti en logement sont éligibles.
- Les travaux devront être réalisés par des professionnels.

---

## MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

ECO-Pass rénovation	Subvention
Conseil Départemental de la Vendée	1 500 €
CdC Pays des Herbiers	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 000 €</b>

---

## PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Conseil Départemental de la Vendée.

---

## ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Non communiqué

---

## BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

ECO-Pass	Nombre de subventions versées ECO-Pass neuf RT 2012	Nombre de subventions versées ECO-Pass ancien	Nombre de logements	Montant des subventions
2013	7	0	7	10 500 €
2014	9	0	9	14 000 €
2015	16	2	18	27 500 €
2016	5	0	5	10 500 €
2017	0	3	3	4 500 €
2018	0	17	17	25 500 €
2019	0	8	8	12 000 €
2020	0	3	3	4 500 €
2021	0	4	4	6 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>74</b>	<b>103 500</b>

L'ECO Pass Neuf a été arrêté en 2016.